

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 24 février 2021
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre février à 19 heures 30, à la salle des fêtes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel et en considération de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Monique FAURE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Madame Adeline CIPRIANI-GIRARDIN, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Messieurs Stéphane DEMONCHY, Jean-Philippe REUSSNER, Madame Claudine BERGER.

Absent excusé : Monsieur Dominique SERRE.

Procuration : Monsieur Dominique SERRE à Monique FAURE.

Secrétaire : Madame Charline MONNET désignée par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance. Mme Charline MONNET, se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire propose de rajouter en point 10 Nomination d'une voie à Rongheat.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 20 janvier 2021, il est adopté à l'unanimité.

3 - D01-240221 BUDGET COMMUNE COMPTE DE GESTION 2020

Madame Myriam BLANZAT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix pour et 1 abstention), le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal, pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 - D02-240221 BUDGET COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Myriam BLANZAT est élue présidente de l'Assemblée pour l'examen du Compte Administratif 2020 de la commune.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2020	916 108.89 €
- Dépenses 2020	<u>791 025.82 €</u>
- Résultat de l'exercice 2020	125 083.07 €
- Excédent reporté 2019	<u>423 738.67 €</u>

Excédent de clôture 2020	<u>548 821.74 €</u>
<u>Section d'investissement</u>	
- Recettes 2020	296 301.65 €
- Dépenses 2020	<u>626 399.83 €</u>
- Résultat de l'exercice 2020	-330 098.18 €
- Excédent reporté 2019	<u>186 511.86 €</u>
- Déficit de clôture 2020	<u>-143 586.32 €</u>

D'où un résultat cumulé excédentaire des deux sections au 31/12/2020 de **405 235.42 €**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget communal 2020 est approuvé à 13 voix pour et 1 abstention.

Madame Myriam BLANZAT cède la place à Monsieur Dominique VAURIS qui reprend la présidence de la séance.

5 - D03-240221 BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT 2020-

Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal, puis constaté le résultat de l'année 2020, Madame Myriam BLANZAT demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats ci-après :

Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2020	-791 025.82 €
Recettes de fonctionnement 2020	<u>916 108.89 €</u>
<u>Résultat de fonctionnement 2020</u>	<u>125 083.07 €</u>
Résultat de fonctionnement 2019 reporté	<u>423 738.67 €</u>
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2020 à affecter</u> (si déficit, report en ligne 6)	<u>548 821.74 €</u>
Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2020	-626 399.83 €
Recettes d'investissement 2020	<u>296 301.65 €</u>
Déficit d'investissement 2020	-330 098.18 €
Résultat d'investissement 2019 reporté	<u>186 511.86 €</u>
<u>Résultat cumulé d'investissement 2020(B)</u>	<u>-143 586.32 €</u>
Restes à réaliser au 31/12/2020	
Dépenses d'investissement	-336 624.00 €
Recettes d'investissement	<u>333 699.00 €</u>
Solde des restes à réaliser en 2019(C), origine : subventions	-2 925.00 €
Besoin de financement (= B +ou- C) résultat négatif	-146 511.32 €
Affectation	548 821.74 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	146 511.32 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	<u>402 310.42 €</u>
Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	0,00 €

6 - D04 - 240221 MAIRIE - APC LOT 4 SOLS SOUPLES AVENANT 1 travaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des modifications de travaux au « lot n°4 sols souples » pour les travaux en cours à la MAIRIE et à l'agence postale communale.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : enduit de ragréage, fournitures et pose de sarlon et PVC, selon devis 10154 du 05/02/21.

Entreprise CARTECH LOT n° 4		
Montant Marché HT		2 588.80 €
Travaux en plus		1 148.85 €
Travaux en moins		- 163.20 €
Nouveau montant Marché HT		3 574.45 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

7 - D05-240221 MAIRIE - APC LOT 5 ELECTRICITE AVENANT 2 Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des modifications de travaux au « lot n°5 Electricité » pour les travaux en cours de la MAIRIE et de l'agence postale communale.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : travaux en plus au niveau de reprise sur baie de brassage et lignes existantes, bloc d'éclairage et de sécurité, éclairage porte d'entrée interphone, coup de poing et travaux en moins sur central d'alarme incendie et baie brassage selon devis 2020-770

Entreprise RIGAUD LOT n° 5		
Montant Marché HT		15 168.00 €
Travaux en plus		4176.00 €
Travaux en moins	-1080.00	
Nouveau montant Marché HT		18 264.00 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

8 - D06-240221 MAIRIE- APC LOT 3 PLATRERIE PEINTURE AVENANT 2 Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des modifications de travaux au « lot n°3 Plâtrerie-peinture » pour les travaux en cours à la MAIRIE et à l'agence postale communale.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : mise en œuvre de peinture sur le coffre de la poste et reprise de peinture sur boiserie extérieure de la porte d'entrée et sur un radiateur selon devis D-210057 du 19/02/2021.

Entreprise RODRIGUEZ Lot 3		
Montant Marché HT		26 906.60 €
Travaux en plus		350.00€
Nouveau montant Marché HT		27 256.60 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

9 - D07-240221 MAIRIE-APC LOT 2 MENUISERIES BOIS AVENANT 2 Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des modifications de travaux au « lot n°2 Menuiseries bois » pour les travaux en cours de la MAIRIE et de l'agence postale communale.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : fourniture et pose de renforts sur poutres, gâche électrique sur porte d'entrée, oculus sur porte d'accueil et fourniture de clés supplémentaires selon devis n°2661 du 21/01/2021

Entreprise SABATTERY LOT n° 2		
Montant Marché HT		19 058.00 €
Travaux en plus		1 434.00€
Nouveau montant Marché HT		20 492.00 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

Commentaires :

Monsieur le Maire nous fait part que la pré-réception des travaux de la mairie et de l'A.P.C. a été réalisée ce matin. Il y a de petits réajustements comme le montre les devis susvisés.

Le déménagement de la mairie au rez-de-chaussée est programmé pour les 8 et 9 mars.

La mairie sera donc fermée au public du samedi 6 mars au jeudi 11 mars. Il faut réserver le temps nécessaire pour descendre de l'étage au rez-de-chaussée, le point poste, les matériels,

les dossiers et pour faire tous les raccordements informatiques.

Des armoires seront placées dans le hall vers la bibliothèque en vue d'y entreposer les documents les moins utilisés.

Une armoire ignifugée sera achetée pour y insérer les documents d'état civil.

10 - D08-240221 MULTIPLE RURAL LOT 15 ELECTRICITE AVENANT 3

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux « en plus » et « en moins » au « lot n°15 Electricité » pour les travaux en cours concernant le multiple rural.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : fournitures et poses de luminaires.

Entreprise ADB ENERGIE LOT n° 15		
Montant Marché HT		21 623.09 €
Travaux en plus		15.38 €
Travaux en moins		-94.84
Nouveau montant Marché HT		21 543.63 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

11 - D09-240221 MULTIPLE RURAL LOT 3 GROS ŒUVRE AMENAGEMENTS EXTERIEURS AVENANT 3

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux « en plus » et « en moins » au « lot n°3 Gros œuvre-Aménagements extérieurs » pour les travaux en cours concernant le multiple rural.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : travaux sur mur de clôture, suivant le devis 209/2021.

Entreprise TIXIER BATIMENT LOT n° 3		
Montant Marché HT		160 148.47 €
Travaux en plus		1 997.50 €
Travaux en moins		- 4 545.00 €
Nouveau montant Marché HT		157 600.97 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

Commentaires :

Tous les travaux sont terminés sauf le sanitaire handicapé concernant la giration de 1m50. Le carrelage et le plâco-plâtre seront cassés et réalisés aux normes.
Le consuel et l'abonnement doivent être demandés par la gérante.

12 - ADRESSAGE : NOMINATION D'UNE VOIE à RONGHEAT

Madame Charline MONNET et Monsieur Jean-François BOIRIE chargés du dossier de l'adressage rappellent qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies et aux places publiques.

La voie n°6 qui se trouve sur le territoire de Rongheat n'a pas reçu de proposition de la part de ses habitants.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nom de cette voie.

Après discussion, et à l'unanimité, la proposition retenue de Chemin de Larmat reçoit l'approbation du Conseil Municipal.

13- PLAN DE RELANCE-INSCRIPTION DE PROGRAMMES 2021

Monsieur le Maire nous donne connaissance des items du plan de relance qui peuvent intéresser la commune. Certains points pourraient faire l'objet d'investissements et intéresser la commune. Le financement est subventionné à hauteur de 70%. Les dossiers doivent être lancés en 2021 et terminés en 2022.

Les points qui peuvent relever de ce plan de relance concernent :

- énergie :

- changement de la chaudière fuel de la mairie,
- Changement des radiateurs des logements,
- isolation des combles des logements.

- numérique :

- achat matériel numérique école

QUESTIONS DIVERSES

RETOUR SUR COURRIER DU PERSONNEL PERISCOLAIRE TRANSMIS AUX ELUS

Au cours du Conseil Municipal du 16 décembre, une proposition de prime COVID a été votée. Mais un malentendu sur le mode d'attribution a provoqué une certaine colère. Le personnel mécontent a envoyé un courrier à tous les conseillers municipaux pour faire part de leur désaccord. Monsieur le Maire a reçu certains membres du personnel pour qu'ils s'expriment sur le sujet. Il a été rapporté au cours de ce Conseil que personne n'est à l'abri d'une erreur et qu'il aurait été préférable de prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire. Il y a des communes qui n'ont pas attribuées la prime et il est regrettable de rendre la situation conflictuelle. Cependant, il sera préférable à l'avenir, si la situation se reproduit d'étudier l'attribution de prime et les modalités de distribution au personnel de façon plus précise.

INCIVILITES

Un conseiller municipal nous rapporte qu'un dépôt sauvage de déchets verts se trouve sur une parcelle à Rongheat. Apparemment ces déchets proviendraient d'une entreprise d'espace vert qui est située sur le territoire de Clermont Ferrand. Une loi de 1975 interdit ce genre de décharge.

De même une énorme décharge de vieux pneus est située sur le village de la Guesle

Tags à Contournat

Des tags ont été apposés sur la porte du syndicat et sur un banc sur la place de Contournat.

Station d'Épuration

Le référent SIAREC a constaté que la clôture située vers le ruisseau a été coupée et l'exécutoire de la station était remplie de cannettes de bières vides et de cailloux qui bouchaient la sortie de la station.

COMMUNICATION, INFORMATION GRAND PUBLIC, APPLICATION « PANNEAUPOCKET »

La commission est annulée et reportée au mardi 2 mars. C'est une application gratuite que l'on télécharge pour la diffusion d'informations pour les habitants. Y-a-t-il de bons moyens ? On ne

connait pas quelle est la meilleure solution d'informer. L'application permet des alertes en partenariat avec la Montagne et l'association des maires ruraux. Cette opération coûtera à la collectivité de 300 à 400 € par an.

RESTAURANT SCOLAIRE

Myriam BLANZAT-LHERNOULD informe de la présence d'une stagiaire de l'éducation nationale pour la validation d'un cursus en diététique. Elle intervient dans ce cadre à la cantine scolaire notamment. Un travail de groupe avec les deux cantinières permet l'élaboration des menus et de la planification des tâches ; les menus sont élaborés en tenant compte de la volonté des élus d'intégrer des fournitures produits localement et d'un repas végétarien hebdomadaire. Ainsi, le plan alimentaire est mis à jour et respecte les recommandations de la loi Egalim et le P.N.N.S.4 (Plan National Nutrition Santé 4). Elle accompagne le personnel de la cuisine pour la préparation des menus végétariens (recettes mutualisées). Les grammages sont aussi revus et les ingrédients pesés. Un travail sur les additifs, les apports énergétiques, les lipides, les micronutriments est aussi mis en œuvre.

Un partenariat avec l'équipe enseignante est aussi en œuvre pour la présentation des nouveaux aliments aux enfants.

La commune, doit, pour avancer sur ces travaux investir sur une éplucheuse, un robot mixeur, un batteur et une cellule de refroidissement. Les nouveaux coûts alimentaires sont à l'étude comparative avec les pratiques antérieures.

RECRUTEMENT SECRETARIAT DE MAIRIE

Pour l'instant, il n'y a pas de candidatures qui correspondent au profil recherché.

LES ELECTIONS REGIONALES ET CANTONALES AURONT LIEU LES 13 ET 20 JUIN 2021

UNE QUESTION SUR LA LIGNE A HAUTE TENSION. Elle est enterrée complètement, il ne reste plus qu'à enlever les poteaux par Enedis ce qui devrait être le cas dans les semaines à venir.

COMITE DES FETES

A qui rendre les panneaux utilisés pour le marché ? Ils devront être entreposés à Contournat.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le **17 mars 2021 à 19h30.**

Fin de la séance à 21h20